



Commune de

Vahl-Ebersing



Bulletin municipal

Numéro 42 - Janvier 2025

Saint Nicolas le 5 décembre 2024





Le mot du Maire



Depuis ma dernière intervention dans ce bulletin en janvier 24, la situation internationale s'est très dégradée, la guerre gronde et guette dans différents endroits du globe et le plus inquiétant pour nous est aux portes de l'Europe : le peuple Ukrainien qui subit journalièrement le sort d'une guerre injuste. Les belligérants se permettent même de cibler des avions de ligne, des hôpitaux et des infrastructures vitales tuant un grand nombre de civils en toute indifférence générale.

Revenons à notre pays : la grande France ce merveilleux pays qui est le nôtre et qui donne en ce moment une image désastreuse au monde entier.

Je vous fais part d'un extrait d'un communiqué de presse du président des maires ruraux et ami Michel FOURNIER maire de Les VOIVRES (Vosges) que je trouve très pertinent.

« La dissolution décidée par notre Président de la République actuelle aura aussi pour conséquence la « révélation » de la « chienlit » dénoncée à l'époque par le premier Président de notre V^{ème} République.

Celui-ci doit regarder NOTRE France, SA FRANCE, avec la plus grande désolation et grande amertume.

Comment respecter cette représentation nationale (issue des urnes après cette dissolution) qui semble, pour certains, n'avoir qu'une seule ambition : utiliser leur pouvoir minoritaire (car tous les groupes sont minoritaires) vers un seul but qui créera les conditions les plus favorables pour mettre fin à une démocratie intelligente et qui offre un marche-pied à une forme d'anarchie où les ego et les jeux personnels ne peuvent aboutir qu'à la régression de la France et de sa grandeur issue de son Histoire ».

Chers Habitants de notre commune VAHL-EBERSING nos ancêtres et anciens ont subi trois guerres celle

de 1870 envahissement par les Prussiens qui a eu comme conséquence l'annexion de la Moselle et l'Alsace, celle de 1914 à 1918 où nous sommes redevenus Français et celle de 1940 à 1945 où nous étions à nouveau Allemands sous le joug des nazis, avec le lot des incorporés de force dans la Wehrmacht et les internements dans des camps de concentrations dont un grand nombre n'en est pas revenu.

Né en 1947, ma génération a certainement été la plus nantie de l'histoire de notre commune et pays, nous avons vu l'évolution de notre confort salle de bains et WC à l'intérieur de l'appartement, radio, télévision, machine à laver le linge et la vaisselle, vélo, mobylette, voiture, les congés payés, les allocations familiales, l'assurance maladie, les vacances, nous avons également du travail sans problèmes et envie de travailler etc.

Je ne veux pas vous faire de leçon de morale mais nous ne pouvons pas tout avoir sans faire d'efforts car nous avons aussi des devoirs.

Veillons ensemble que notre pays ne tombe pas dans l'anarchie et utilisons notre droit de vote à bon escient.

Agissons ensemble pour que le monde entier retrouve le chemin de la paix.

*Bonne et heureuse année
2025 santé et paix.*

Votre Maire, Antoine FRANKE

Mairie



Tél. 03 87 90 95 03

Mail : vahl-ebersing.maire@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi de 14h à 19h

Mardi et jeudi de 8h à 12h

Vendredi de 17h à 19h

PERMANENCES

- **Maire** : Antoine FRANKE

jeudi de 11h à 12h,
le reste de la semaine
uniquement sur RDV

- **1^{er} ou 2^e adjoint**

MARTINELLE Frédéric
GRANDJEAN Marie-Laure
Vendredi de 18h à 19h

Médecins

Depuis le 1^{er} décembre 2005, il existe un service de garde médicale unique pour les régimes général et minier. Ce service de garde couvre les périodes suivantes :

- du lundi au vendredi de 20h à 8h
- du samedi 13h au lundi 8h
- les jours fériés

un seul numéro de téléphone :

0 820 33 20 20

En cas d'urgence faites le **15**

Sapeurs-pompiers

Chef de l'unité opérationnelle : Lieutenant Frédéric Gutsch

Appels d'urgence

15 pour tout accident domestique ou malaise à domicile.

17 pour la police ou la gendarmerie.

18 pour tout accident sur la voie publique, dans les lieux publics, pour les incendies, les sauvetages de personnes en difficulté ou asphyxiées.

Service des eaux

10 rue Principale

57660 LEYVILLER

Pour toutes les affaires administratives (abonnements, facturations, réclamations) et les incidents sur le réseau ou les branchements, veuillez vous adresser à :

- **Secrétariat (tél et fax) : 03 87 01 84 69**

- **Président Antoine FRANKE : 03 87 90 94 49 ou 06 82 38 21 48**

Permanences au secrétariat :

Lundi et vendredi de 9h à 11h, mardi et jeudi de 14h à 16h.

En cas de rupture des conduites, les clefs des vannes se trouvent à la mairie.

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

- **Centre de Saint-Avold :**

10-12 rue du Général de gaulle

B P 20046 - 57502 SAINT-AVOLD cedex

E-mail : communaute@agglo-saint-avold.fr

Téléphone : 03 87 92 84 76

www.agglo-saint-avold.fr

- **Centre de Morhange :**

2 rue Pratel - 57340 MORHANGE

Téléphone : 03 87 86 48 40

Les bureaux de Morhange et de Saint-Avold sont ouverts : du lundi au jeudi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h à 12h.

Républicain Lorrain

Correspondante : Madeleine THISSE

06 86 31 03 95 ou 03 87 90 05 67 - gamathi@wanadoo.fr

Service facturation des ordures ménagères

Téléphone : 0800 400 402 - Mail facturationom@casas57.fr

Démographie



Arrivées

BARDY Margareth	12 rue du Chêne
BERTRAND Bryan et BECKA Lindsay	4 rue du Calvaire
DELBIAUSSE Gauthier, VILLEGER Laëtitia et HENRY Eline	40 rue Principale
DUCHESNE Christian et Liliane	3b rue Principale
FISCHER Pierre et BICHELBERGER Manon	57 rue Principale
KLOSTER Gaëtan	14 rue du Chêne
KMIECZAK Carinne	3 Impasse des Jardins
LISION Serge	8bis Impasse des Jardins
MARQUIS Vincent et ROMMING Virginie	11 rue des Peupliers
MEZIANI Rachid et son fils Matvéi	18 Impasse des Jardins
PAVION Irène	8 Impasse des Jardins
ROTHE Alexandre, Elodie et leur fils Tom	28 rue Principale

Arrivées (suite)

VALERI Nadine et sa fille Gabrielle	2 rue Principale
THIL Julie	69 rue Principale
THIL Pierre-Arthur et ESTRADA Léa	42 rue Principale
WEISSKOPP Céline	2A rue des Mésanges

Départs

KLOSTER Gaëtan	14 rue du Chêne
LAMBOULE Catherine et FORET Yvette	3b rue Principale
PENNERATH Coralie	74 rue Principale
NEU Tristan	3 Impasse des Jardins
SIEBERT Samuel	4 rue du Calvaire
SCHNEIDER Valentin	1 Impasse des linières
THURINGER Marie-Thérèse	4 Impasse des Linières

Renseignements pratiques

Si nous voulons protéger notre planète terre et contenir les prix de notre redevance des ordures ménagères nous devons à tout prix
TRIER CORRECTEMENT

INFOS PRATIQUES

 Les sacs transparents sont à déposer sur le trottoir la veille de la collecte après 18h



LES BONS GESTES POUR LE TRI

LES PERMANENCES
SACS MULTIFLUX



Dans le sac transparent

Bouteilles et flacons en plastique, emballages en acier et en aluminium, briques alimentaires, barquettes, pots, gobelets et boîtes en plastique, tubes, poches et filets en plastique, capsules en plastique, sachets, blisters et films en plastique, etc...



Dans le sac bleu

Les déchets résiduels : couches-culottes, alèzes jetables, masques, protections hygiéniques, cotons démaquillant, vaisselle cassée, jouets, cintres, rasoirs, brosses à dents, CD, déchets minéraux, coquilles de crustacés, litière, mégots et cendres de cigarettes, éponges, lingettes, etc...



Dans le sac vert

Les biodéchets : les épluchures, les restes alimentaires, les papiers souillés, filtres et sachets de thé en papier, coquilles d'œufs, etc...

LES DÉCHÈTERIES L'HÔPITAL, MORHANGE, VALMONT

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	fermé	13h - 17h
Mardi	8h30 - 12h	13h - 17h
Mercredi	8h30 - 12h	13h - 17h
Jeudi	fermé	13h - 17h
Vendredi	8h30-12h	13h - 17h
Samedi	8h30-12h	13h - 17h
Dimanche	fermé	fermé

Ouvert au professionnel les lundi, mercredi et jeudi de 13h à 17h

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

03 87 00 32 90 | environnement@casas57.fr

 + d'infos sur www.casas57.fr



Permis de construire délivrés en 2024

Demandeur

ETAT NEANT

Adresse du terrain

Nature et destination



Déclarations de travaux délivrées en 2024

Demandeur

Adresse du terrain

Nature et destination

NRGIE CONSEIL

12 rue du Calvaire

Installation panneaux photovoltaïques

MARTINELLE Patrick

34 rue Principale

Installation panneaux photovoltaïques

METZINGER Bernard

12A rue des Peupliers

Installation panneaux solaires

MARTINELLE Frédéric

24 rue des Peupliers

Remplacement porte d'entrée existante par nouvelle porte en Alu

LIEBHARDT Nicolas

18 rue de l'Eglise

Installation d'une pergola sur terrasse existante

KRIVOFF Nathanaël

40 rue Principale

Ajout et suppression fenêtres de toit

DENIG Aurélien

34 rue du Chêne

Construction piscine enterrée et abri de jardin

MAIRIE

Rue des Peupliers

Mise en place bardage sur local pompiers et technique

FULDNER Jean-Yves

2B Impasse des Prés

Auvent

BOUR Simone

8 rue du Chêne

Remplacement porte d'entrée

WUILLAUME Alain

53 rue Principale

Panneaux photovoltaïques

NRGIE CONSEIL

15B rue Principale

Panneaux photovoltaïques

Séance du 10 janvier

1. PROJET AGRISOLAIRE (PRÉSENTATION DU PROJET)

M. Denis Sagard, Chargé de Développement Foncier de la société VENT D'EST, est venu présenter le projet agrivoltaïque du GAEC du Vieux Saule. Le conseil municipal sera destinataire du document projeté et ce projet sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

2. ACHAT TERRAIN SAFER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération du 09.11.2023, le notaire en charge du dossier, à savoir, Maître MANN à Morhange, nous a fait savoir qu'il y avait eu une modification du prix en raison du régime de TVA à la baisse.

Le conseil municipal prend acte de ce changement et accepte l'achat des parcelles section 3 n° 251-252-253-254 d'une contenance totale de 0,4020 ha au prix de 57 985 € H.T., soit 61 132 € T.T.C.

Le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer les documents en vue de cet achat, et notamment l'acte d'achat.

3. CESSIION LOCAL SAPEURS-POMPIERS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de cession à l'Euro Symbolique de la caserne de Vahl-Ebersing au SDIS.

Le bâtiment total, section 1 parcelle 843 d'une contenance cadastrale de 37 a 82 a fait l'objet d'une division en volumes. Le volume V1 est destiné à la cession, le volume V2 restera la propriété de la commune.

Le conseil municipal souhaite qu'il soit inscrit dans l'acte que s'il ne devait plus y avoir de sapeurs-pompiers, la caserne serait rétrocédée à la commune.

Le conseil municipal souhaite finaliser cette cession et autorise le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires, notamment l'acte de cession.

4. COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a institué une nouvelle instance de gouvernance de cette politique publique. A l'instar de la conférence régionale des SCoT, qu'elle remplace, cette conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols sera une instance importante pour une mise en œuvre de l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette (dit objectif ZAN), sa territorialisation dans le SRADDET et sa mise en œuvre par les territoires. Elle sera notamment amenée à formuler des propositions pour la territorialisation de l'objectif national dans le SRADDET, des avis sur la qualification des projets d'envergure nationale, européenne ou régionale ou tout sujet lié à l'objectif de réduction de l'artificialisation.

Celle-ci prévoit une composition type mais permet également à la Région de l'adapter après une procédure de concertation formelle des EPCI compétents en matière d'urbanisme et des communes ayant conservé la compétence.

DECISION

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur la composition de la Conférence Régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des Sols de la Région Grand Est. En effet, la conférence régionale ne propose

Délibérations du conseil municipal

« AUCUN » représentant du territoire Est mosellan, que ce soit à l'échelle des SCoT, à celle des intercommunalités ou à celle des communes. Pourtant le territoire de Moselle-Est, et en particulier le secteur du Val de Rosselle, est confronté à des enjeux majeurs qui s'inscrivent au cœur de la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols. Ces enjeux sont notamment les suivants :

Le territoire est ancré dans un environnement transfrontalier métropolitain : l'Eurodistrict Saar-Moselle-Est, dont l'un des enjeux de sa stratégie territoriale est celui de coordonner les politiques de planification territoriale et d'urbanisme ; Le Val de Rosselle poursuit également sa mutation économique territoriale dite de « l'après-mine » à laquelle il s'est attelé depuis plusieurs décennies, mais qui s'est accélérée depuis la fermeture des derniers puits dans les années 2000 : le SCoT donne la priorité au renouvellement urbain et à la reconversion des friches pour le développement résidentiel et économique. Sur ce point, il recense notamment l'intégralité des espaces dédiés aux activités et donne la priorité à la valorisation des sites existants, tout en améliorant leur attractivité ;

Le SCoT du Val de Rosselle donne ainsi la priorité à la reconstruction de la ville sur elle-même avant d'envisager l'ouverture de nouveaux terrains à l'urbanisation. En mettant en œuvre ces principes, le territoire se donne d'ores et déjà pour objectif de réduire de 50% la consommation d'espace par rapport à la décennie passée.

Ainsi, sur les 78 communes qui composent le territoire, plusieurs d'entre-elles présentent un document d'urbanisme qui intègre ces objectifs. En parallèle, plus d'une trentaine de communes sont inscrites dans une démarche de révision de leur PLU ou de leur Carte communale, afin de s'inscrire dans une compatibilité avec le SCoT et ainsi de répondre aux enjeux majeurs de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Face à ce constat, le SCoT du Val de Rosselle, ses quatre intercommunalités et ses 78 communes, semblent bénéficier d'une réelle légitimité à être représentés au sein de la « conférence régionale », en particulier au regard d'une forte expérience en matière d'application de la politique de réduction de l'artificialisation des sols au cours de ces dernières années.

Par conséquent, nous souhaitons, à minima, de bien vouloir intégrer le Val de Rosselle au sein des représentants de structures porteuses d'un SCoT. De la même manière, il serait judicieux de porter à 15 au lieu de 10, le nombre de représentants des SCoT, afin de contribuer à pérenniser l'ensemble des travaux qui ont été menés par la conférence régionale des SCoT, en amont de la promulgation de la Loi du 20 juillet 2023.

5. PARTICIPATION DE L'INTERASSOCIATION À L'ACHAT DE MANGE DEBOUT

Le conseil municipal, après délibération, accepte la participation de l'Interassociation à l'achat de 10 Mange Debout pour un montant de 744 €. Il autorise le Maire à émettre le titre en conséquence.

Séance du 04 mars

1. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 ainsi que le compte de gestion 2023 établi par le receveur municipal.

Section de fonctionnement

Dépenses : 351 162,04 €

Recettes : 462 536,36 €

Section d'investissement

Dépenses : 47 926,09 €

Recettes : 22 859,60 €

Résultat de clôture : 317 212,68 €

2. AFFECTATION RÉSULTAT 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. FRANKE Antoine, maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 245 876,25 €,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'investissement de l'exercice :

EXCEDENT : 71 336,43 €

Excédent de fonctionnement au 31.12.2023 :

restes à réaliser Dépenses : 280 000 €

exécution du virement à la section

d'investissement : 208 663,57 €

affectation à l'excédent reporté : 37 212,68 €

3. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les lignes directrices de gestion de la commune de VAHL-EBERSING sont arrêtées à compter de ce jour. Elles sont établies pour une durée de 6 ans (2024-2030), et révisées tous les 3 ans.

Le Conseil municipal émet également un avis favorable à l'unanimité à ce projet de L.D.G et autorise le Maire à signer tous les documents à cet effet.

4. PRÉSENTATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Pour répondre à l'exigence démocratique et aux dispositions de la loi, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à prendre acte de l'état global des indemnités versées pour l'année 2023, dont il a fait lecture.

5. PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Le conseil municipal, après délibération, souhaite verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à ses agents. Il autorise le Maire à effectuer la demande d'avis au comité social territorial.

6. LOIS ÉNERGIES RENOUVELABLES : RÉALISATION DE LA CARTE DE DÉTERMINATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION

Le Maire indique au conseil municipal que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que leurs ouvrages connexes, ZAENR).

Délibérations du conseil municipal

La définition des ZAENR permet à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des ENR sur le territoire communal. Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets en ZAENR, dans la mesure où un projet situé en ZAENR a fait l'objet d'une première concertation et qu'il pourra également bénéficier d'avantages financiers.

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée (L. 141-5-3 du code de l'énergie).

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

Le Maire précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.
- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local, ...)
- L-314-41 du code de l'énergie prévoit que les candidats retenus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ou d'appel à projets sont tenus de financer notamment des projets portés par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale à

fiscalité propre d'implantation de l'installation en faveur de la transition énergétique.

- Les communes identifient par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon les modalités qu'elles déterminent librement.
- Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR pour les ENR (carte proposée à la concertation, support de présentation de la Préfecture) ont été mis à disposition du public du 07.02.2024 au 04.03.2024 selon les modalités suivantes :
 - Consultation par avis dans les boîtes aux lettres
 - Mise à disposition du plan sur le site internet de la commune
 - Mise à disposition en mairie des documents (plan, support de présentation)
 - Publication sur Panneau Pocket
 - Possibilité de dépôt des remarques par mail à l'adresse de la mairie ou dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie ou directement en mairie

Le bilan de la concertation, annexé à la présente décision, est synthétisé ci-après et les documents sont annexés à la présente :

La population a été sensible à cette consultation et douze observations ont été adressées à la mairie :

Nombre de participants : 12

Nombre d'observations positives ou négatives : 12

Retour global : 12

* Un courrier envoyé par mail pour une demande de création de zone pour l'implantation de panneaux photovoltaïques section 19 n° 77-78-79 et 88

* Onze courriers déposés en mairie, envoyés par mail ou déposés dans la boîte aux lettres de la mairie pour des remarques relatives à la réflexion sur l'opportunité de ces zones et le choix de leur implantation.

Suite à cette concertation, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, prend acte de ces remarques.

- LES ZAENR ACCEPTÉES À L'UNANIMITÉ APRÈS LA CONCERTATION SONT LES SUIVANTES :

Solaire thermique : panneaux autorisés sur l'ensemble des bâtiments dans la zone identifiée sur la carte en annexe.

Géothermie : autorisée sur l'ensemble du foncier dans la zone identifiée sur la carte en annexe

Solaire photovoltaïque sur bâtiment : panneaux autorisés sur l'ensemble des bâtiments dans la zone identifiée sur la carte en annexe.

- LES ZAENR REFUSÉES À L'UNANIMITÉ APRÈS LA CONCERTATION SONT LES SUIVANTES :

- Eolien
- Solaire photovoltaïque orientables sur mât
- Méthanisation
- Hydroélectricité

- LES ZAENR REFUSEES PAR 8 VOIX CONTRE, 2 VOIX POUR (MM. FRANKE ET MARTINELLE) APRÈS LA CONCERTATION SONT LES SUIVANTES :

Solaire photovoltaïque au sol

Le conseil municipal n'a rien contre le photovoltaïque, mais il rejoint dans sa décision les remarques issues de la concertation :

- Les terres agricoles doivent conserver leur première destination, à savoir, l'agriculture. Manque actuel de surfaces agricoles.

- Il existe d'autres solutions d'implantations (friches industrielles, bâtiments, supermarchés, parking,...) qui n'empièteraient pas sur les surfaces exploitables

- Ces installations portent préjudice à la faune et à la flore

- Impact visuel négatif

Le conseil municipal identifie la zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après, ainsi que sur la carte annexée à la présente décision et présentant les surfaces cadastrées :

- solaire thermique
- géothermie
- solaire photovoltaïque sur bâtiment

Charge le Maire ou son représentant de transmettre au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées, ainsi que cette délibération.

7. DEMANDE DE SUBVENTION : TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL NATUREL EN TERRAIN SYNTHÉTIQUE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de transformation d'un terrain de football naturel en gazon synthétique.

Le devis pour ces travaux s'élève à 1 131 110,00 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération, et après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au dispositif 5 000 équipements – Génération 2024 pour ces travaux :

* autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au dispositif 5 000 équipements – Génération 2024 pour un montant de 226 222 €, soit 20% du projet H.T.

Vote par 8 voix pour, 2 absentions (Mme FLAUDER, M. SCHWARZ).

Séance du 12 avril

1. TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,04 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,23 %
- taxe d'habitation : 19,74 %

2. BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil municipal, après délibération et examen des différents chapitres et articles, approuve le budget primitif 2024 présenté par M. Antoine FRANKE, maire.

Le budget est établi en dépenses et recettes à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 417 006 €

Recettes : 417 006 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 963 800 €

Recettes : 1 963 800 €

3. TRAVAUX JEUNES VACANCES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le renouvellement de l'opération « travaux jeunes vacances » du 01.07.2024 au 31.08.2024. La durée du contrat variera en fonction du nombre d'inscrits.

L'activité sera réservée aux jeunes de 16 à 18 ans (16 ans révolus à la date d'ouverture de l'activité et au plus 18 ans à la fin du contrat).

En contrepartie de leur investissement, les participants bénéficieront d'une bourse de 200 €/20h de travail, qui devra être versée avant leur 19ème anniversaire, à valoir sur la formation au permis de conduire ou au BAFA.

Le conseil municipal, après délibération, autorise l'organisation de cette activité par le Maire.

4. FEU D'ARTIFICE

Le conseil municipal décide de participer cette année au financement du feu d'artifice organisé à l'occasion de la Fête Nationale à hauteur de 1000 €. Cette délibération a été votée à l'unanimité.

5. RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE 2024-2023 : CONFECTION ET RÉPARTITION DU RÔLE DE CHASSE

Le Maire fait part au conseil municipal que la réglementation en vigueur permet au comptable public et à la secrétaire de mairie d'être rémunérés pour leur gestion des droits de chasse dans le cadre des chasses à répartir ;

CONSIDERANT le renouvellement des baux de chasse pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033 ;

CONSIDERANT qu'à la suite du nouveau mode opératoire relatif à la gestion des opérations, le Service de Gestion Comptable ne réalise plus les opérations comptables liées à la chasse communale ;

CONSIDERANT la charge de travail supplémentaire afférente à la secrétaire de mairie pour pallier le travail administratif et comptable fait jusqu'à présent par le comptable ;

CONSIDERANT que le comptable renonce à ses indemnités de chasse et que la commune peut en disposer librement ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder annuellement pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033 :

- 4% du produit de la location de la chasse à la secrétaire pour la confection des listes de répartition ;

- 4% du produit de la location de la chasse représentant le travail administratif et comptable fait jusqu'à présent par le comptable ;

Soit 8 % du tarif des locations annuelles de chasse. Cette gratification n'impactera pas le budget de la collectivité.

6. PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Le Maire expose que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics. Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret. Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur

la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. La prime pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique au mois de mai 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessus.

Séance du 24 mai

1. ADHÉSION À MOSELLE FIBRE AU TITRE DE LA COMPÉTENCE 3.2 « USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES »

La commune bénéficie déjà de l'accès à la fibre par Moselle Fibre et a, entre autres, un projet d'installation d'un système de vidéoprotection qui fait partie des nouvelles missions attribuées à Moselle Fibre dans le cadre de la compétence « usages et services numériques ».

La commune de Vahl-Ebersing pour ses besoins en matière de transformation numérique adhère à la compétence « usages et services numériques » dans laquelle il est choisi une mission que MOSELLE FIBRE réalisera à son profit, à savoir : Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres.

Dans ce cadre, la commune de Vahl-Ebersing s'acquittera d'une cotisation annuelle de fonctionnement à MOSELLE FIBRE comme décidé par le Comité Syndical (pour 2024, forfait de 250 € pour les communes de 501 à 1000 habitants) selon l'application des statuts du Syndicat.

Le conseil municipal, après délibération : approuve les statuts du Syndicat Mixte MOSELLE FIBRE et à la compétence « usages et services numériques » conformément aux statuts de MOSELLE FIBRE

2. ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DE MOSELLE FIBRE

Le syndicat MOSELLE FIBRE s'est constitué Centrale d'Achat en juin 2023. Cette Centrale d'Achat est spécialisée dans les projets numériques des collectivités territoriales mosellanes, particulièrement dans les domaines d'équipements informatiques et télécoms, de la vidéoprotection, de l'archivage électronique, des objets connectés et de la gestion de la donnée, de la cybersécurité et de la gestion relation Citoyen et la dématérialisation.

Après délibération, le conseil municipal autorise l'adhésion à la Centrale d'achat de MOSELLE FIBRE.

3. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (1ÈRE PHASE – TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-AVOLD SYNERGIE)

Considérant qu'à l'issue de la délibération de la Communauté d'Agglomération, le projet de PLH doit être soumis, dans un délai de 2 mois, pour avis, au vote du Conseil Municipal de la commune de VAHL-EBERSING.

M. Antoine FRANKE, Maire, expose au Conseil Municipal que le Programme Local de l'Habitat

Délibérations du conseil municipal

(PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique de l'habitat et qui a pour objet de « définir pour une période de six ans soit la période de 2024-2030, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

Le projet de PLH a été élaboré en concertation étroite avec les communes, l'État et l'ensemble des partenaires associés, à l'occasion de plusieurs réunions de travail.

Le PLH se compose des pièces suivantes :

- Un diagnostic abordant l'analyse socio-démographique et économique, les caractéristiques globales du marché du logement ainsi que sa dynamique récente, l'effort des ménages pour se loger, l'analyse du foncier et les enjeux identifiés,
- Un document d'orientation, énonçant les principes et attendus du PLH ainsi que les grands enjeux du territoire communautaire en matière d'habitat, de préciser les thèmes pour lesquels il s'avère nécessaire d'instaurer un plan d'actions et de répondre aux besoins identifiés dans la perspective d'un développement équilibré de l'habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,
- Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire intercommunal qui décline les objectifs en actions à conduire sur la période 2024-2030.

Les orientations du PLH sont les suivantes :

Orientation 1. Améliorer et restructurer le parc existant pour développer l'attractivité des centralités et répondre plus qualitativement aux besoins des ménages.

Orientation 2. Encourager un développement maîtrisé de l'offre nouvelle et une répartition et gestion intercommunale du parc harmonieuses.
Orientation 3. Faciliter les parcours résidentiels en orientant l'offre-neuve sur des produits qualitatifs ciblés en articulation avec le marché immobilier existant.

Orientation 4. Poursuivre et renforcer les dispositifs d'information et d'accompagnement des ménages en matière d'accès et de maintien dans le logement.

Orientation 5. Assurer le pilotage, le suivi et l'observation de la politique de l'habitat.
Ainsi, les communes du territoire rendent un avis sur le projet arrêté dans un délai de deux mois. A défaut de réponse, l'avis est réputé favorable dans un délai de deux mois. En fonction des avis et des observations des communes, le projet du PLH sera modifié, le cas échéant. Après cette phase de consultation, le Conseil Communautaire arrêtera à nouveau par délibération le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le projet sera soumis au Préfet pour avis, qui le soumettra pour avis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) qui devra se prononcer dans un délai de deux mois. Monsieur le Préfet communiquera à la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie l'avis et les observations du CRHH, et s'il y a lieu, ses demandes motivées de modifications du projet du PLH.

M. le Maire de la Commune de VAHL-EBERSING invite son Conseil Municipal à se prononcer sur la validation du projet du PLH de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Décision du Conseil Municipal :

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable (1 voix contre, 1 abstention) au PLH présenté et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cet effet.

Séance du 04 octobre

1. AVENANT MARCHÉ TRAVAUX LIAISON PIÉTONNE ET PISTE CYCLABLE

Dans le cadre des délégations accordées au maire par délibération du 24.05.2020, le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 1 aux travaux d'aménagement de cheminements piétons signé par ses soins :

Marché initial	182 981,00 € H.T.
Montant du présent avenant (travaux dans marché)	54 174,50 € H.T.
Montant total du marché (284 586,60 € T.T.C.)	237 155,50 € H.T.

Vu l'avis préalable à la réunion de ce jour de la commission d'ouverture des plis du 04.10.2024, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris acte de l'avenant comme détaillé ci-dessus et confirme son accord pour la signature de l'avenant n° 1 au marché initial conclu avec l'entreprise TERRA EST de VAHL-EBERSING, pour le montant détaillé ci-dessus et toutes les pièces administratives nécessaires.

2. PLANTATIONS DE HAIES LE LONG DE LA LIAISON PIÉTONNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de chantier participatif de plantation de haies le long de la liaison piétonne et piste cyclable par l'association HAIES.

Il s'agit, pour notre commune, de l'implantation d'une haie (double rang en quinconce), le long de la liaison piétonne, soit environ 400 m de haie de 800 plants.

Le budget approximatif est de

- * Achat des plants 2 700 € T.T.C.
- * Achat des échelas : 800 € (1 € pièce) + 800 € si protection contre le gibier
- * Si besoin de protection contre le gibier : 1,40 € la protection, soit 1 250 €
- * BRF pour le paillage : 1 250 € (50 m³ x 25 €) + 300 € frais transport.

Quant au financement, la Région Grand Est peut prendre jusqu'à 80 % en charge via l'appel à projet « mon village, espace de biodiversité ».

Une avance de trésorerie de 50 % est nécessaire dès le démarrage du projet, l'association se propose d'avancer le reste.

L'association se charge également d'aller chercher d'autres financeurs privés (Reforest'action a déjà donné son accord de principe).

Le conseil municipal, après délibération, autorise la réalisation de ce projet, notamment, la plantation sur sa propriété foncière.

3. TARIF LOCATION TENTE FOYER

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de revoir la tarification de la tente installée à l'extérieur du foyer.

Après délibération, le conseil municipal décide, qu'à compter de ce jour, l'utilisation de la tente située à l'extérieur de la salle communale sera incluse dans le prix de la location de la salle.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉ CASAS

Le conseil municipal de la commune de Vahl-Ebersing a pris connaissance du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS).

5. RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT SIZE

Le conseil municipal, après délibération, émet à l'unanimité, un avis favorable à la demande de retrait des communes du syndicat intercommunal pour l'énergie et l'environnement de Folschviller pour la compétence concession de réseaux à compter du 31 décembre 2024.

6. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Suite à la communication par le Centre de Gestion des résultats de la consultation, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de l'assureur GENERALI VIE aux taux suivants :

Agents affiliés à la CNRACL

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	6,91 %

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,45 %

7. CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU TITRE DE LA MISSION DE VÉRIFICATION DES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Le Centre de Gestion, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à cette mission.

8. FONDS DE CONCOURS CASAS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif intitulé « Fonds de concours » institué par la CASAS. Ce fonds est limité à 10 000 € par projet durant la période 2024-2026.

Le conseil municipal souhaite demander ce fonds pour les travaux d'aménagement de la liaison piétonne et la piste cyclable dont les travaux s'élèvent à 237 155,50 € H.T.

Ces travaux bénéficient déjà de financements :

- * DETR : 58 764,91 €
- * Grand'Est : 57 139 €
- * Moselle Ambition : 43 000 €

Le solde étant financé par les fonds propres de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, autorise le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie l'attribution du Fonds de Concours d'un montant de 10 000 € en respectant le règlement d'attribution et la signature de la convention financière entre la commune et la CASAS.

9. SAINT NICOLAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet des friandises à commander pour la traditionnelle distribution de la St Nicolas. Une somme totale maximum de 10 € a été allouée à cet achat.

Séance du 02 décembre

1. VALIDATION DOCUMENT UNIQUE

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 11.10.2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De valider le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération.

De s'engager à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière et réglementaire du Document Unique.

2. TRANSFORMATION TERRAIN DE FOOTBALL (SUBVENTION RÉGIONALE)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de transformation d'un terrain de football naturel en gazon synthétique.

Le devis pour ces travaux s'élève à 1 154 000,00 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération, et après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au dispositif cadre de vie et services à la population pour ces travaux : autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au dispositif cadre de vie et services à la population pour un montant de 230 800 €, soit 20 % du projet H.T.

3. VIREMENT DE CRÉDITS

En vue d'une rectification budgétaire pluriannuelle sur les dépenses d'investissement versées au SIVOCS Echo Jeunesse, le conseil municipal autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de la modification budgétaire suivante :

Recettes compte 2041412 : 54 698,15 €

Dépenses compte 204182 : 54 698,15 €

4. CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : article L1612-1 modifié par la LOI n° 2012-1510 du 29 décembre 2012-rt.37 (VD).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas opter pour cette disposition.

Naissances



- BONVILLE Paul né le 02 mars (décédé à VAHL-EBERSING le 02.03.1924)
- DOUDOT Eugénie épouse THISSE née le 1er février (décédée à ERSTROFF le 22.05.2013)
- DOUDOT Victorine épouse DELLES née le 19 septembre (décédée à SARRALBE le 02.06.2015)
- HEYMES Eugène né le 14 juillet (décédé à SAINT-AVOLD le 15.09.1997)
- KIEFFER Jules né le 05 avril (décédé à METZ le 12.05.2021)
- MARTINELLE Clémence épouse BOUR née le 27 octobre (décédée à VAHL-EBERSING, le 20.09.2005)
- MARTINELLE Marie épouse THIL née le 03 janvier (décédée à VALETTE le 04.04.2011)
- PARENTIN Antoinette, épouse MONIN née le 1er octobre
- PIRA Emilie née épouse STREIFF le 03 février (décédée à SAINT-AVOLD le 23.02.1989)
- RICHERT Germaine épouse DOR née le 09 novembre (décédée à SAINT-AVOLD, le 27.06.2017)
- RICHERT Raymond né le 09 novembre (décédé à METZ le 28.01.1994)
- ROCH Raymond né le 19 février (décédé à SAINT-AVOLD le 02 février 2015)
- SCHMITT Georges né le 22 avril (décédé à MARIENTHAL, Commune de BARST, le 09.03.1947)
- STREIFF Anne épouse STREIFF née le 04 novembre (décédée à VALMONT le 07.05.2016)
- THIL Jean-Paul né le 07 octobre (décédé à VILNA – Pologne, le 10.11.1943)
- THIL Marie-Louise née le 25 février (décédée à METZ le 20.05.1996)

Mariages



- PFEND Charles et BONGRAS Constance le 21 avril
- RICHERT Jean-Marie et HELLERINGER Elise le 21 avril
- BONGRAS Eugène et SCHWARTZ Marguerite le 05 mai
- SPAETER Michel et Wahl Marguerite le 12 août

Décès



- KEIP Marguerite née ALBERT le 07 janvier (née à VAHL-EBERSING, le 11.06.1846)
- MARTINELLE Mathilde le 14 janvier (née à VAHL-EBERSING, le 07.11.1923)
- GRUNEWALD François le 21 janvier (né à BUDLING-commune de Thionville, en 1909)
- BONVILLE Paul le 02 mars (né à VAHL-EBERSING, le 02.03.1924)
- MATZ René le 06 juin (né à VAHL-EBERSING le 29.03.1922)
- PEIFFER Marguerite née GULDNER le 12 juin (née à LIXING, le 12.06.1924)
- DUDOT Victor le 16 mai (né à VAHL-EBERSING, le 01.10.1892)
- KIRCH Michel le 07 octobre (né à VAHL-EBERSING, le 20.10.1859)
- ALIX Julie née PEIFFER le 08 novembre (née à VAHL-EBERSING, le 05.03.1882)
- SCHMITT Christophe le 28 décembre (né à VAHL-EBERSING, le 14.04.1843)

Naissances



- BRANGBOUR Julia
le 26 février à SAINT-AVOLD
- MONCEAU Gabriel
le 05 novembre à MEAUX
- WEILAND Suzie
le 04 janvier à SAINT-AVOLD
- SCHWARTZ Emie
le 20 décembre à Saint-Avold

Décès habitants commune



- FERTIN Gaston le 08 octobre à Saint-Avold
(né le 01.12.1940 à HAZEBROUCK – Nord)
- LAGRANGE Marcel le 04 janvier à Saint-Avold
(né le 25.01.1934 à LIXING-lès-ST AVOLD)
- PRIESTER Armand le 10 janvier à Saint-Avold
(né le 14.12.1947 à VAHL-EBERSING)

Mariages



- MONCEAU David et ZANNIER Nathalie
le 14 décembre
- WEISSKOPP Olivier et JEANNIN Céline
le 30 juin

Décès hors commune

- DURBISE Julie née DOUDOT le 21 avril à
Cosne-Cours-Sur-Loire (Nièvre)
(née à Vahl-Ebersing, le 26.08.1930)
- HENRION née THIL Paulette le 18 mars à
Hoste (née à Vahl-Ebersing, le 26.08.1952)
- PRIESTER Jean-Marie le 30 janvier à
LORQUIN (né à Vahl-Ebersing, le 22.06.1951)



Mariage Weisskopp



Mariage Monceau

Budget 2024

Budget	Fonctionnement	Investissement
Primitif	417 006 €	1 963 800 €

Dépenses de fonctionnement	
Libellé	Euros TTC
Consommation eau	1 894,76
Consommation électricité	20 972,32
Carburant + combustible	6 878,26
Fournitures d'entretien et petits équipements	5 422,25
Fournitures administratives	2 081,99
Locations copieur	1 653,68
Fleurs embellissement village	1 773,53
Maintenance informatique, horloge, copieur, cloches, extincteurs, défibrillateurs, chauffage,...)	4 317,21
Entretien bâtiments	8 374,96
Entretien voies et réseaux (balayage, avaloirs, mises à niveau regards)	5 726,32
Entretien matériel roulant (tracteur, tondeuse)	12 512,93
Primes assurances	6 169,09
Fêtes et cérémonies (St Nicolas, anniversaires des doyens, mariages, décorations Noël, ...)	6 273,89
Bulletin janvier 2024	2 059,20
Frais scolarité et périscolaire	82 694,56
Frais de téléphone	1 449,60
Cotisations communales	1 846,68
Cotisation centre de gestion	791,72
Taxes foncières	3 892,91
Rémunérations + charges salariales personnel titulaire	70 839,05
Cotisations patronales URSSAF et caisses de retraite	38 296,15
Indemnités de fonction (maire + adjoints) + charges	31 713,76
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	6 620,00
Fonds national de garantie individuelle des ressources	1 896,00



Recettes de fonctionnement	
Libellé	Euros TTC
Droits de chasse	6 300,00
Impôts	195 787,00
Fonds de compensation TVA	4 340,65
Redevance occupation domaine public	660,52
Taxe d'aménagement	540,29
Dotation de solidarité rurale	10 947,00
Dotation nationale péréquation	737,00
Dotation élus locaux	3 320,00
Dotation nationale péréquation	1 473,00
Taxe sur pylônes	36 840,00
Dotation forfaitaire	50 067,00
Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	6 823,41
Droits mutation	13 603,25
Location foyer (détail page suivante)	6 750,22

Habitants de la commune

Vendredi soir - Samedi 12h :	150 €
Vendredi 12h - Dimanche 10h :	200 €
Vendredi 12h - Lundi 12h :	275 €
Location à la journée (hors week-end) :	100 €
Gratuit pour les associations de la commune	
Enterrement : gratuit pour les habitants de Vahl-Ebersing	

Personnes extérieures à la commune

Vendredi soir - Samedi 12h :	170 €
Vendredi 12h - Dimanche 10h :	410 €
Vendredi 12h - Lundi 12h :	490 €
Location à la journée (hors week-end) :	130 €

Location de la tente de réception

Si location seule de la tente par un habitant de la commune : 50 €

Location foyer 2024

FRANKE Yannick	200 €
GOUSSE Béatrice	200 €
CEHOVIN Caroline	200 €
CZARNECKI Marie-Thérèse	150 €
HELMSTETTER Josiane	200 €
LAFRAOUI Mohamed	490 €
MARTINELLE Denis	200 €
YVRARD Régis	200 €
HENNRICH Manuel	200 €
GOLIATH François	410 €
DREISTADT Denis	275 €
ESTRADA Léa	200 €
FERTIN Daniel	275 €
SCI DU VAL FLEURI	100 €
WEISSKOPP Olivier	200 €
FRANKE Pierre-Alain	200 €
BACHMANN Sébastien	200 €
NOEL Nicolas	200 €
YVRARD Régis	200 €
STREIFF Estelle	490 €
GRANDJEAN Marie-Laure	275 €
GRANDJEAN Marie-Laure	200 €



Fête des aînés 2024

Les aînés étaient invités le 10 mars 2024 au traditionnel repas annuel. Ils ont passé un agréable après-midi en dansant et en conversant avec tous les convives et ils se sont quittés en promettant de revenir en 2025.

La fête des aînés 2025

Elle aura lieu le 9 mars 2025.
Un changement sur l'invitation.
Il faudra dorénavant pour les personnes qui désirent assister à cette fête renvoyer le bulletin réponse en mairie, dans la boîte aux lettres, ou le signaler par téléphone au : 03-87-90-95-03 ou par mail : vahl-ebersing.maire@wanadoo.fr
Impérativement avant la date limite indiquée sur l'invitation.



Noces d'or

Les époux FIRMERY ont fêté leurs noces d'or dans l'intimité familiale. Nous leur avons adressé les félicitations de la municipalité toute entière.



Petit rappel : Les couples qui fêtent leur anniversaire de mariage qui ne se sont pas mariés dans notre commune et qui désirent la visite d'une délégation municipale ou tout simplement paraître dans ce bulletin doivent nous le signaler, n'étant pas inscrits sur nos registres d'état civil, nous ne pouvons pas en être informés.

Nouveaux DOYEN et DOYENNE tous deux voisins rue des peupliers

Doyen



Monsieur ALBERT Armand a fêté ses 88 ans.

Né le 19 avril 1936, Armand a fêté son anniversaire entouré de sa famille. Le maire et ses deux adjoints lui ont rendu visite à cette occasion pour lui souhaiter un joyeux anniversaire et lui remettre un cadeau et un diplôme ainsi qu'un bouquet de fleurs pour son épouse Odile. Des souvenirs d'antan ont été évoqués et après avoir trinqué et savouré un morceau de gâteau, la délégation a pris congé en lui donnant rendez-vous pour 2025.

Doyenne



Madame ROCH Juliette née SCHNEIDER a fêté ses 93 ans

Née le 6 juin 1931, Juliette a fêté son anniversaire entourée de sa famille. Le maire et ses deux adjoints lui ont également rendu visite avec plusieurs variétés de chocolats « c'est son péché mignon », un diplôme et un bouquet de fleurs.

L'après-midi s'est terminé autour d'un verre et du café gâteau en évoquant de vieux souvenirs. En se quittant il a été donné rendez-vous pour 2025.

Aux paroissiens de notre village

Comme un puits de tendresse, les mots peuvent apaiser les cœurs saturés et leur redonner espoir. La plume avec sa douceur, remplie de tendresse, réconfort et bonheur, aime les mots, elle voulut calmer les maux et ceux qui les liront retrouveront de belles pensées, et chaque âme perdue, retrouvera la clé du bonheur.

La vie dans notre paroisse : relativement calme....

Notre trésorière « Martine », nous résume en quelques chiffres l'état financier :

-les frais annuels qui sont toujours présents : (assurance – chauffage- EDF – produits du culte etc....) s'élèvent en moyenne à 5000.00 euros. Au rythme des messes très espacées, donc, moins de quêtes. Courant octobre 24, nous lançons un appel aux dons, afin de continuer à entretenir notre église : des projets de travaux toujours en cours = porte d'entrée latérale, réparation des cloches, plancher au-dessus du plafond, etc. Bien sûr nous travaillons avec la mairie. D'ores et déjà, nous remercions chaleureusement la générosité des donateurs qui nous ont déjà effectué un versement, ainsi que l'Association du Foyer qui contribue avec la somme de 1000.00 euros.

Ne laissons pas ce patrimoine légué par nos anciens aller en décrépitude, prenons en soin afin que les générations suivantes puissent un jour prendre le relais, et être fières de celui-ci.

On ne peut savoir à quel moment de notre vie nous aurons besoin de franchir le seuil de cette église, (pour un mariage, baptême, funérailles, ou tout simplement pour un moment de silence, pour une prière personnelle, d'un cœur à cœur avec Jésus présent dans le tabernacle).

Un peu d'infos : comme temps fort, nous avons la vigile pascale, et le concert le 15/12 où la chorale « Vocal'Avenue », nous a fait voyager à



Le Conseil de Fabrique



travers une trentaine de chants vers Noël, et pour clôturer l'année, la veillée de Noël avec la pastorale des jeunes.

Et pour 2025 : nous aurons le mercredi des cendres : 5 mars, le jeudi saint 17 avril, la première communion 25 mai et la fête de Dieu 22 juin. Pour toutes ces cérémonies, nous aurions besoin de bénévoles ainsi que pour le grand nettoyage de l'église dont la date vous sera communiquée. Alors nous serions heureux de voir la jeunesse nous rejoindre pour tous ces temps ponctuels et peut-être que certains accepteraient de rejoindre le groupe existant.

Merci à tous les « BENEVOLES » qui nous soutiennent tout au long de l'année pour tous ces divers travaux (nettoyage, entretien, fleurissement etc.)

Année Jubilaire sous le thème de l'ESPERANCE. Nous vous souhaitons de vivre celle-ci dans la sérénité. Que chaque jour soit une nouvelle occasion de cultiver la paix dans vos cœurs et autour de vous, avancer vers des horizons lumineux, vivre des moments joyeux. Prenez soin de vous et des vôtres et que l'Amour soit votre phare tout au long du chemin.

La présidente Carmen HAY et tous les membres du Conseil de Fabrique





L'unité opérationnelle de VAHL-EBERSING



L'unité opérationnelle de Vahl-Ebersing est composée de 25 sapeurs-pompiers dont 7 femmes et est renforcée par les centres voisins ajoutant un effectif de 14 sapeurs-pompiers.

Les véhicules

Le centre est doté :

- D'un moyen secours à personne type **VSAV** (**V**éhicule de **S**ecours et d'**A**ssistance aux **V**ictimes) servant à l'assistance aux victimes et au transport jusqu'au milieu hospitalier
- D'un moyen incendie type **VPS** (**V**éhicule de **P**remier **S**ecours) servant aux incendies, aux premiers secours lorsque notre ambulance est déjà en intervention et aux missions diverses
- D'un moyen de transport de personnels (VTP) servant aux déplacements pour différentes servitudes ainsi que l'engagement des spécialistes présents dans le centre (secours animaliers, risques chimiques, plongeur, renfort commandement, etc...)

En 2024, le centre a été doté d'une nouvelle ambulance, plus moderne avec des outils plus efficaces.

Notre ancienne ambulance après ses deux ans de service dans notre centre a été rendue au SDIS 57.



Les manœuvres

Afin de se maintenir à jour des nouvelles techniques incendie ou secours à personne, les sapeurs-pompiers doivent effectuer des formations de maintien des acquis sur toute l'année.

Le taux de réalisation de ces manœuvres en 2024 est de 100%.

Les disponibilités

Le centre doit assurer la disponibilité de 4 personnels 24h/24 et 7j/7 afin d'armer les véhicules d'incendie et de secours à personne de notre unité

Sur l'année 2024 l'effectif demandé par le service départemental d'incendie et de secours aura été rempli à 100% pour notre centre.

Les Sapeurs-pompiers

Les interventions

Type d'interventions	2024	2023	Tendance
Secours à personne	302 soit 75%	292 soit 71%	↗ +4%
Incendie	34 soit 8%	31 soit 7%	↗ +1%
Secours routier	28 soit 7%	29 soit 7%	=
Opérations diverses (inondations, destruction d'insectes, ...)	6 soit 1%	24 soit 6%	↘ -5%
Spécialité Sauvetage animalier	15 soit 4%	21 soit 5%	↘ -1%
Autres interventions (Réquisitions, renforts hors secteur, exercices, ...)	11 soit 3%	13 soit 3%	=
Spécialité risques technologiques et naturels	9 soit 2%	4 soit 1%	↗ +1%
Total	405	414	↘ -9

58% de nos interventions se trouvent sur notre secteur (soit 236 interventions)

42% se trouvent hors secteur (soit 169 interventions)

Notre moyenne d'intervention est de 1,11 interventions/jour

Commune	Secours à personne	Incendie	Secours routier	Divers	Risque technologique	Sauvetage animalier	Autre	Total
Altrippe	5	1	-	1	-	-	-	7
Altviller	16	-	-	-	-	-	-	16
Barst	5	2	1	-	-	-	-	8
Biding	12	2	-	1	1	-	1	17
Erstroff	5	1	1	-	-	-	-	7
Fremestroff	14	-	-	-	-	-	-	14
Freybouse	6	-	6	-	-	-	-	12
Lachambre	23	-	-	-	-	-	-	23
Laning	75	2	-	1	-	-	-	78
Lelling	11	-	-	-	-	-	-	11
Lixing	23	-	-	1	-	-	-	24
Maxstadt	5	-	-	-	-	-	-	5
Vahl-Ebersing	11	1	-	2	-	-	-	14
Hors secteur	91	25	20	0	8	15	10	169
							Total	405

Les formations

- La sapeur 2nd classe STREIFF Mélanie aura suivi la formation d'équipier secours à personne
- La sapeur 2nd classe BEN MOHAMED Taïna aura suivi la formation d'équipier secours à personne et la formation d'actes aux soins d'urgence
- Le sapeur 1^{ere} classe BERUSWEILER Ludovic aura suivi une formation de sensibilisation à la conduite d'engins de secours
- Le sapeur 2nd classe FERSING Léo aura obtenu son brevet des cadets après ses 4 années de jeune sapeur-pompier
- La sapeur 2nd classe WEISSKOPP Eline aura suivi la formation équipier prompt secours
- L'adjudant DENIG Aurélien aura suivi la formation d'actes aux soins d'urgence et la formation d'opérateur CODIS

Les médailles / avancements

- À la suite de la réussite de ses stages initiaux, la sapeur 2nd classe BEN MOHAMED Taïna est promue au grade de sapeur 1^{ere} classe.
- Le sergent KIEFFER Maxime aura reçu la médaille des 20 ans

Les recrutements/mouvements de personnels

- Le sergent KIEFFER Maxime rejoint nos rangs à compter du 01/01/2024
- L'adjudant-chef SCHROTZENBERGER Romain rejoint nos rangs à compter du 01/05/2024
- Le sapeur 2nd classe FERSING Léo rejoint nos rangs à compter du 01/07/2024
- L'adjudant-chef WEISSKOPP Olivier rejoint nos rangs à compter du 01/11/2024
- L'adjudant-chef STREIFF Loïc rejoint nos rangs à compter du 01/11/2024

Intervention marquante

Le 12 Août 2024 à 19H51 notre ambulance rentrait d'intervention et a été déclenchée lors de son retour pour une altération de la conscience, à notre arrivée sur place le constat était plus grave que prévu, une fille de 11 ans était en arrêt cardio-respiratoire.

Les renforts médicaux ont rapidement été appelés ainsi que l'engagement de notre véhicule de premiers secours avec deux personnes supplémentaires pour aider au massage cardiaque et un véhicule de commandement.

La jeune fille grâce aux gestes de secours a retrouvé un pouls avant l'arrivée de l'équipe médicale.

Celle-ci après avoir été conditionnée pour le transport sera hélicoptérée depuis le stade de foot de Vahl-Ebersing sur le CH Brabois Nancy en malaise grave avec pronostic vital engagé.

Aujourd'hui elle est de retour chez elle, en forme, elle a pu reprendre une vie normale et retourner en cours. Elle est revenue nous rendre visite lors de notre sainte barbe, c'était pour nous un très beau cadeau, nous remercions ses proches pour les attentions qu'ils nous ont porter ce soir là

Un grand bravo à Mr ROCHETTI Anthony, formé aux gestes de premiers secours qui a directement pratiqué un massage cardiaque avant notre arrivée sur place ce qui a considérablement augmenté les chances de survie de la jeune fille.

Le premier répondant est un maillon important dans la chaîne des secours, il est important de se former aux gestes qui sauvent.

Nous souhaitons également remercier le maire de la commune Mr FRANKE, l'équipe médicale du SMUR de Forbach ainsi que la gendarmerie de Morhange pour leur présence et l'aide à la gestion de l'événement.



**La jeune Miriam et l'équipe intervenante
le 12/08**

Les Sapeurs-pompiers

À la suite d'une hausse d'activité opérationnelle, notre centre d'intervention recherche de nouveaux sapeurs-pompiers (H/F) entre 16 et 55 ans pour renforcer nos équipes.

Un engagement différencié est aujourd'hui possible dans notre centre, celui-ci permet aux personnes ne souhaitant pas faire d'incendie de nous rejoindre afin de ne faire que du secours à personne.

- Si vous êtes intéressé(e), motivé(e) et que vous souhaitez souscrire à un engagement
- Si vous avez des questions à nous poser ou que vous souhaitez nous rencontrer et découvrir nos locaux / notre mode de fonctionnement, etc...

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : ci.vae@live.fr

**Le chef d'unité opérationnelle ainsi que son personnel vous souhaitent une bonne et heureuse année
2025**

Lieutenant Frédéric GUTSCH

Amicale des sapeurs-pompiers de Vahl-Ebersing

L'ensemble de l'amicale tient à remercier tous les habitants de Vahl-Ebersing, mais aussi les habitants de Biding et de Maxstadt de leur chaleureux accueil et leur générosité lors du traditionnel passage des calendriers.

Que l'année 2025 vous apporte le bonheur, la réussite, le succès dans vos projets et l'accomplissement de vos rêves.

La présidente Delphine GUTSCH et ses amicalistes.

Composition du comité :

Présidente : GUTSCH Delphine

Président-adjoint : LALLEMENT Sébastien

Trésorier : DENIG Aurélien

Trésorier-adjoint : DAVID Johan

Secrétaire : DENIG Mireille

Secrétaire-adjoint : SCHWARZ Sylvain

Assesseurs : STEINER Joël, ESTREICH Gilles, FULDNER Jean-Yves



L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES



Les p'tits cartables

L'association, créée depuis plus de 30 ans, a pour vocation de récolter des fonds, afin d'aider au financement des sorties scolaires, projets pédagogiques ou d'achats de matériel pour l'école. Pour ce faire, l'association organise diverses manifestations, telles que la vente de chocolats (à Noël et à Pâques), la vente de calendriers agrémentés des photos de classes, une tombola en fin d'année, et notre fameux feu de la St Jean.

Nos principales actions

Le carnaval de l'APE a eu lieu à Laning le 11 Février, en présence du clown-magicien Marchellow



Le 21 Mai, nous avons eu le plaisir de proposer le spectacle poétique et écolo de Roberdam "Les émotions de la planète".



Le 22 Juin 2024, malgré une météo capricieuse, nous avons fait le choix de maintenir le traditionnel feu de la St Jean. Celui-ci nous a permis de récolter 4388,07€



Participation au financement des projets scolaires en 2023-2024

Spectacle de Noël - Cie Trio Virgule	1531,66€
Voyage des CM2	3565€
Atelier Poema (CM2)	200€
Sortie Ste Croix (maternelles)	921,50
Visite Château St Sixte (CE2-CM1-CM2)	726,40€
Volerie des aigles + Haut-Koenigsbourg (CP-CE1)	1115€
TOTAL	8059,56€



Dates à retenir

09.03.25 :
Carnaval des enfants
14.06.25 :
Feu de la St Jean

Chaque geste compte !

« Les P'tits Cartables » incarnent l'esprit de solidarité et d'engagement envers l'éducation, pourtant l'association s'affaiblit un peu plus chaque année. Nous avons besoin de sang neuf pour nous aider à mener à bien nos projets : si vous avez un peu de temps libre, des idées ou des compétences à partager : **REJOIGNEZ-NOUS !** Vous avez envie de nous aider, mais vous manquez de temps ? Vous pouvez également soutenir l'association en faisant un don de jeux, jouets, livres, accessoires, goodies, bon cadeaux, etc.



Suivez notre actualité sur notre page Facebook "les p'tits cartables"





Une première saison de ce nouveau club fusionné s'est achevée en juin 2024. Saison sportivement réussie avec des équipes de jeunes rayonnantes et toujours en progrès et des résultats séniors dans les objectifs. En effet, l'équipe

A promue en D2 a assuré son maintien sans problème, l'équipe B a obtenu la montée en D3 et la C a fait toute sa saison sans problème d'effectif et dans le plaisir de se retrouver tous les week-ends.

Une nouvelle saison a démarré en août.

Environ 170 licenciés répartis comme tel :

- 1 équipe U7 (enfants nés en 2018-2019) entraînée par WEIER Allan
- 2 équipes U9 (nés en 2016-2017) entraînées par WEIER Allan et ROTHE Alexandre
- 1 équipe U11-U13 (nés en 2012-2013-2014-2015) entraînée par ANTON Pascal et PROVOT Emmanuel
- 1 équipe U15 (nés en 2010-2011) entraînée par REITER Jérôme et FERSING Laurent
- 1 équipe U18 (nés en 2007-2008-2009) entraînée par BATISTA Manu et REITER Jérôme
- + 3 équipes séniors (nés avant 2007) :
- L'équipe A évolue en D2 et est entraînée par DRAIA Laurent
- L'équipe B évolue en D3 et est entraînée par CUQ Pierre
- L'équipe C évolue en D4 et est entraînée par ESTREICH Xavier.

Les résultats sportifs de l'automne sont très encourageants avec des équipes de jeunes en progression constante et des séniors qui atteignent les objectifs ; l'équipe A est en course pour jouer les premières places de son groupe, l'équipe B connaît des hauts et bas mais est dans les clous pour assurer le maintien, quant à l'équipe C elle a fait une bonne première phase avec une belle 2ème place qui les amène à jouer la poule haute au printemps. A signaler les beaux parcours en septembre - octobre de nos U18 en coupe GAMBARDELLA et de nos séniors en coupe de France, tous les 2 étant

LE COMITÉ EST RECONDUIT ET CONSTITUÉ COMME SUIT :

Président : Bintz Robert
Vice-Présidents : Fersing Laurent et Patrick Decker
Trésorier : Koenig Patrick
Vice-trésorier : Koenig Arnaud
Secrétaire : Schang Sylvain
Vice-secrétaire : Franke Yannick
Responsable jeunes : Reiter Jérôme
Assesseurs :
Bintz-Ferrand Elodie, Cuq Pierre, Denis Rémy, Dreistadt David, Estreich Alexandre, Estreich Xavier, Kloster Florian, Koch Fabien, Paquet Tom, Rothe Alexandre, Rothe Gabriel, Thil Sarah, Wagner Benoit, Weier Allan.

allés jusqu'au 3ème tour après avoir éliminé des équipes de divisions supérieures. Les 2 équipes ont alors été éliminées par des clubs de haut niveau régional.

En plus de nos joueurs, le club compte 3 arbitres officiels qui officient pour nous tous les week-ends sur les terrains de Moselle et nous les en remercions car c'est obligatoire pour être en règle vis à vis du district foot : ARNOULD Patrick, PARMENTIER Donovan et PATON Antonin. Mais nous pouvons aussi compter chaque WE sur nos 3 arbitres bénévoles qui accompagnent nos équipes en faisant juge de touche : KOCH Fabien, REIFF Francis et KUHN Ludovic.

En parallèle du côté sportif, l'Entente Sportive LIXING-VAHL-LANING a pour but de faire vivre nos villages au niveau associatif. Dans cet esprit nous cherchons à multiplier les manifestations pour égayer la vie de nos villages (en parallèle des autres associations) et rentrer des fonds nous permettant de pouvoir gérer toutes ces équipes. En octobre une soirée OKTOBERFEST a été organisée à la salle à LIXING et tout le mois de décembre, le chalet de Noël a animé l'ancienne cours de l'école à LIXING.

Dans cette même optique voici les animations prévues pour le printemps :

En avril une soirée pizza et mojito animée par un DJ au foyer de VAHL-EBERSING.

Cet été des tournois seront sûrement organisés sur les infrastructures du club (terrains de LIXING et VAHL-EBERSING) où vous pourrez assister à des confrontations footballistiques tout en vous restaurant.

En conclusion, nous espérons continuer à grandir ensemble, à progresser sportivement, à participer à l'animation de nos villages et à tout simplement prendre du plaisir tous ensemble.

Pour finir nous remercions également tous nos sponsors qui nous permettent de vivre.

L'ensemble du club : comité, joueurs et bénévoles, vous souhaite à tous une belle année 2025.

Le club de L'ES LIXING VAHL LANING

PS : pour tout renseignement pour inscrire un jeune dans notre club, merci de contacter Reiter Jérôme au 07 70 32 38 77.



U7



Plateau U9



U 9 Chalet de Noël



U 11-13



U 15



U 18



Equipe A

L'association du foyer



AFVE
Association du foyer
de Vahl-Ebersing

De nombreuses manifestations se sont déroulées durant cette période :

Une marche rose qui a dégagé un bénéfice de 5 000 euros, qui a été réparti en cinq :

- A l'association « centre de ressources » de Valmont.
- A l'association « Des Seins pour la vie » de Forbach.
- Au service Sénologie de l'Hôpital de Saint Avold.
- A l'association ACPA, un réseau de médecins œuvrant pour le développement de la cancérologie en Alsace.
- Au centre de sénologie Athéna de l'Hôpital Mercy à Metz.

- Une vente de sapins et biscuits de Noël
- Une sortie à un marché de Noël en Alsace
- Une soirée théâtre en français
- Une chasse aux œufs pour les enfants à Pâques
- Une journée shopping
- Un vide grenier
- Un marché de Noël, organisé par le club « travaux manuels » qui a permis de faire un don à l'association « Graine de Héros »
- Un vide dressing
- Une veillée de Noël autour de la crèche

L'assemblée générale a eu lieu le 29 novembre 2024. Le bilan financier a été approuvé par les réviseurs de compte et approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

A été voté à l'unanimité un don de 1 000 euros au Conseil de fabrique de VAHL-EBERSING, pour financer quelques travaux nécessaires à l'entretien de l'église.

Le bilan du foyer pour la saison 2023/2024 est positif grâce à l'investissement des membres et à la participation de la population.

Constitution du comité

- Présidente : Grandjean Marie Laure
- Vice-Président : Krebs Eric
- Secrétaire : Thisse Madeleine
- Trésorier : Soyer Denis
- Trésorier adjoint : Czarnecki Marie Thérèse
- Assesseurs : Franke Marie-Jeanne et Grandjean Julia



Prévisions des manifestations 2025

- Une chasse aux œufs le samedi de Pâques
- Un vide grenier le 29 juin 2025
- Une vente de sapins et biscuits de Noël
- Une soirée moules le 22 mars 2025 avec animation musicale
- Une journée shopping le dimanche 6 avril 2025
- Une marche rose le dimanche 19 octobre 2025
- Un marché de Noël, une sortie et une veillée de Noël dont les dates sont à définir

Activités du Foyer

La participation aux activités nécessite le paiement d'une cotisation annuelle comme membre de l'association du foyer payable en mairie ou aux responsables de section, dont les tarifs sont les suivants :

- Individuelle : 5 euros
- Couple : 8 euros
- Familiale : 12 euros

- Art floral :

Un lundi par mois à 20 h

- Club Travaux manuels et couture :

le mardi de 13h30 à 17 h

- Salle de sport :

s'adresser à Julia ou Marie Laure Grandjean
(06 42 62 04 39 ou 06 30 63 41 92)

- Gym douce :

le jeudi matin de 10 à 11 h

- Les cours de cuisine :

Un cours par mois. Dates définies d'un mois à l'autre par Gilles WISSEN, cuisinier
Tarif : environ 30 à 35 euros le cours (selon les ingrédients)

Pour tout renseignement s'adresser au
06 75 27 51 27 (cuisinier)

Remise chèque octobre rose



Marché de Noël



Remise chèque Conseil de Fabrique



Remise chèque marché de Noël

L'association du foyer



Cours de cuisine



Gym douce

COMPTES INTERASSOCIATION ANNEE 2024

	INTERASSOCIATION	CREDIT	DEBIT	SOLDE
	SOLDE au 31/12/2023			3477,45
01/01/2024	intérêts 2023 livret bleu	60,74		3538,19
01/01/2024	Frais tenue de compte		2,00	3536,19
20/01/2024	Achat 10 Manges-debouts		744,00	2792,19
01/02/2024	Frais tenue de compte		2,00	2790,19
01/03/2024	Frais tenue de compte		2,00	2788,19
01/04/2024	Frais tenue de compte		2,00	2786,19
01/05/2024	Frais tenue de compte		2,00	2784,19
13/05/2024	location tables+bancs (Samantha Gohn)	13,00		2797,19
01/06/2024	Frais tenue de compte		2,00	2795,19
01/07/2024	Frais tenue de compte		2,00	2793,19
01/08/2024	Frais tenue de compte		2,00	2791,19
01/09/2024	Frais tenue de compte		2,00	2789,19
01/10/2024	Frais tenue de compte		2,00	2787,19
01/11/2024	Frais tenue de compte		2,00	2785,19
14/08/2024	achats bouteilles de gaz (paiement effectué par chèque le 05/11/2024)		131,70	2653,49
01/12/2024	Frais tenue de compte		2,00	2651,49
15/12/2024	location manges-debout (Antoine Franke paiement par chèque)	50,00		2701,49
15/12/2024	location manges-debout (Pierre Cuq paiement par chèque)	50,00		2751,49
	Total Cédit/Débit et SOLDE au 31/12/2024	173,74	899,70	2751,49

COMPTE COURANT	154,65
LIVRET BLEU	2585,96
CAISSE	10,88
TOTAL	2751,49

état des comptes OK avec relevé bancaire du 10/12/2024 en ajoutant 100€ sur livret Bleu (chèques déposés le 17/12) non encore pris en compte sur relevé bancaire



Notre association continue de vivre avec un effectif stable depuis plusieurs années. L'année 2024, plus tempérée et plus arrosée a permis à nos arbres de reprendre de la vigueur. L'automne également moins pénible que l'an passé est de bon augure pour nos vergers.

Nous avons acquis un broyeur à gros fruits (pommes, poires, coings...). Il est stocké dans l'atelier communal. Il est à disposition de tous nos membres sans frais supplémentaires.

La cotisation est de 10€. La bonne nouvelle: les frais douaniers ne sont plus appliqués pour la distillation sous 50 litres d'alcool pur. (Par exemple, celui qui distille un fût de 200 litres de mirabelles, récolte environ 10 litres d'alcool pur, soit 20 litres d'eau de vie). Personne ne devrait dépasser ce seuil de 50 litres d'alcool pur.

Il reste néanmoins les frais de distillation (pour l'eau, le gaz, et l'électricité) qui restent inchangés, à savoir 25€/100 l de fruits.

Ces tarifs plus attractifs vous donneront peut-être l'envie de découvrir ou redécouvrir les joies de la distillation. Nous accompagnons bien

évidemment les novices par notre présence et/ou nos conseils. Certains arbres de notre verger commencent à prendre de l'ampleur et il devient nécessaire de faire les premières tailles. Nous vous informerons via "panneau pocket" si vous souhaitez y participer.

La vente d'arbres fruitiers provenant de Krautergersheim était en léger recul en 2024 mais nous reconduirons cette offre l'automne prochain. N'hésitez pas à nous rejoindre afin que notre association poursuive son évolution.

Très bonne année 2025

Le comité des arboriculteurs de Vahl- Ebersing.

Olivier Weisskopp

COMPOSITION DU COMITÉ

Président :	Olivier Weisskopp
Vice-président :	Madeleine Thisse
Secrétaire :	Anthony Goetmann
Secrétaire adjoint :	Julien Biegel
Trésorier :	Jean-Claude Hoerner
Trésorier adjoint :	Frédéric Martinelle
Assesseurs :	
	Mathieu Goetmann, Albert Gonigam, Marcel Martinelle, Jimenez José



PERISCOLAIRE DES 4A



L'association des 4A est une association créée en 2006 afin de mettre en place des activités pour les enfants et les jeunes. C'est dans cette optique qu'est mis en place le périscolaire à la rentrée 2008 en partenariat avec le SIVOCS. Aujourd'hui l'association est toujours gérée par des bénévoles et emploie 7 CDI et 1 contrat en apprentissage.



Le périscolaire accueille les enfants de 7h à 18h30 et gère la cantine scolaire du midi. L'accueil est assuré par un personnel qualifié qui propose de nombreuses activités après l'école, des excursions lors des mercredis. Les repas du midi sont servis en liaison chaude par la cuisine centrale d'Albestroff.

Familles Rurales
Association d'Altrippe et environs les 4A
Périscolaire
Accueil de loisirs
Club Ados

Hors périodes scolaires l'association organise des centres aérés (ALSH) pour les communes du regroupement et environs. Les enfants et ados découvrent chaque semaine un thème différent et l'explorer à travers des jeux, des travaux manuels, de la musique... et parfois un court séjour.

Par le biais de toutes ces activités nous souhaitons affirmer notre volonté de proposer un cadre épanouissant et sûr aux enfants en dehors des heures d'école.



Tous les vendredis soirs, le club Ados des 4A prend le relais des plus petits et investit les nouveaux locaux de Vahl-Ebersing. Entre soirées à thèmes, organisation de manifestations et sorties organisées, les ados n'ont pas le temps de s'ennuyer avec Nathalie, Elodie et Alyssa.

Pour tous renseignements ou pour les inscriptions, le bureau de Kévin Colantonio, le directeur, est ouvert tous les jours.

Sinon par téléphone au 03.87.29.31.31. ou 06.63.01.18.72 ou par mail afraltrippe@outlook.fr.

Semaines d'ouvertures ouvertures ALSH 2024-2025 :

- Du 21 au 25 octobre 2024
- Du 10 février au 14 février 2025
- Du 07 au 11 avril 2025

Eté 2024 :

- Du 07 au 11 juillet 2025
- Du 15 au 18 juillet 2025
- Du 15 au 19 juillet 2025 séjour camping **spécial ados**
- Du 21 au 25 juillet 2025
- Du 18 au 22 août 2025
- Du 25 au 29 août 2025



L'accueil sera fermé chaque deuxième semaine des petites vacances scolaires.

Fermetures annuelles de la structure du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 et du 28 juillet au 15 août 2025.

Manifestations de l'année 2025 :

→ **Marché de Noël**

L'équipe des 4A vous propose un marché de Noël, il aura lieu dans la cour de l'école la date sera communiqué ultérieurement

→ **Fête de fin d'année et Micro-folie des Ados :**

Cette année encore l'équipe a décidé de regrouper ses manifestations de fin d'année.

En effet, le festival de la Micro-folie du Club ados des 4A aura lieu en même temps que la fête de fin d'année du périscolaire.

Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 28 juin 2025** à l'école à Vahl-Ebersing à partir de 15h.

Plein de surprises en perspective pour ce bel après-midi.

→ **L'Assemblée Générale se tiendra le 24 mars 2025 à 19h**

La composition des classes 2024/2025

Maternelle PS/MS Mme Zieger
Atsem Mme Reis



Maternelle PS/MS Mme Dechoux
Atsem Mme Feuerabend



Maternelle GS Mme BALZERT
Atsem Mme Collin



Vie scolaire

CP-CE1 M. Darsch



CE1-CE2 Mme Vani



CP-CE1 Mme Martin



CE2-CM1 Mme François



CM1-CM2 Mme Someil



CM1-CM2 Mme Curtil





Retraite de Mme SELLES enseignante en maternelle

Lors du dernier conseil de classe 2023-2024, le SIVOCS Echo Jeunesse a organisé une petite fête pour marquer ce départ en retraite. Nous remercions Mme SELLES pour toutes ces années passées à éduquer nos tous petits et nous lui souhaitons une longue et paisible retraite.



Distribution de tickets patinoire en récompense des Flyers pour l'initiation au tri des ordures

Flamme olympique



Sécurité dans les bus



Petit déjeuner en Allemand



Spectacle maternelle - Fin d'année 2024



Saint-Nicolas maternelle - Mme Zieger

Saint-Nicolas



Saint-Nicolas maternelle - Mme Dechoux



Saint-Nicolas maternelle - Mme Balzert

Parc Sainte Croix



Rentrée septembre 2024



Construction d'une école intercommunale **Altrippe-Biding-Maxstadt-Laning-Lixing-Vahl-Ebersing** (suite et fin)



Dépenses

Dépenses antérieures à 2024

TOTAL 4 731 437.22 € TTC

Dépenses 2024

TERRA-EST	20 253.00 € TTC
ETTEC	42 773.04 € TTC
SOPREMA	31 609.39 € TTC
Total	94 635.43 € TTC

Soit un total de	4 826 072.65 € TTC
TVA	801 751.95 €
Subventions encaissées	2 140 426.00 €
Subvention de l'Europe (Toujours pas versée)	67 437.87 €

Nous sommes enfin arrivés à bout de ce chantier qui n'était pas une mince affaire avec la pandémie covid, son lot de retard de chantier pour maladie et pénurie de matériaux et surtout l'augmentation des prix qui a plombé nos budgets.

Je remercie mes collègues maires et délégués du SIVOCES ECHO JEUNESSE pour m'avoir fait confiance et soutenu pendant toute cette phase de construction.

C'était pour moi une expérience unique que je ne suis pas près d'oublier.

*Vive notre école
intercommunale Groupe
Scolaire Victoire & Daubié*

Antoine Franke

Trottoirs rue des Peupliers

Factures

Maître d'œuvre Lambert et Associés	3 903.60 € TTC
TERRA-EST	20 760.00 € TTC
Total	24 663.36 € TTC
TVA	4 110.60 €
Subvention AMISSUR (Département)	5 580.00 €

Il reste à réaliser les bordures le long du bâtiment YVRARD rue des Lilas déjà compris dans la facture quand le terrassement autour du bâtiment sera terminé.

Cheminement piétons et piste cyclable entre VAHL-EBERSING et LIXING

Vu le bon subventionnement de ce projet le conseil municipal lors de la séance du 04 octobre 2024 a accepté l'avenant au marché des travaux supplémentaires de 54 174.50 € HT suivant :

La canalisation des eaux de ruissellement en face de la régie des ordures, de remplacer le macadam prévu du cheminement le long du terrain de foot par du béton, la réalisation d'une clôture pour sécuriser le talus et soutenir le chemin, et d'installer des plots sur le trottoir allant à l'école et devant le bâtiment ARANDES pour éviter le stationnement à cause de la visibilité au croisement route Départementale D22 L et rue du Stade.

Le marché initial était de 182 981.50 € HT + 54 174.50 € HT soit au total 284 586.50 € TTC

FACTURES

Maître d'œuvre Lambert et associés	5 508.40 € TTC
TERRA-EST	283 498.75 € TTC
TVA	48 167.86 €
Subventions	
DETR (Etat) :	58 764.00 €
Ambition Moselle (Département) :	43 000.00 €
Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité (Région)	57 139.00 €
Fonds de concours (Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie) :	10 000.00 €
Total subventions	168 903.00 €



Réalisations 2024

Plantation de haies le long de la liaison piétonne vers LIXING

Facture totale
(arbres, tuteurs, paillage etc...)
7000.00 € TTC

Cette opération sera entièrement subventionnée par la Région et des financeurs privés.

Merci à Anaëlle LANTONNOIS et à toute son équipe de bénévoles ainsi qu'aux bénévoles du village pour cette plantation qui a été menée avec une maîtrise millimétrée.

La commune a offert le café du matin ainsi que le casse-croûte de midi et la boisson.



Bardage caserne des pompiers et atelier municipal

Ce bardage a été réalisé entièrement par les pompiers bénévolement sans que cela ne coûte un centime à la commune.



Un grand merci au lieutenant GUTSCH Frédéric et ses amis pompiers qui ont effectué un travail de pros en passant énormément de temps pour redonner à ce bâtiment une nouvelle jeunesse.



Achat de terrains à la SAFER

La SAFER a mis en vente les terrains près de l'église AUF DIE KIRCHE Section 3 n° 251 5,48 ares - n° 252 11,14 ares - n° 253 14,80 ares - n° 254 8,78 ares soit au total 40.20 ares

Ces terrains étant en zone constructible la commune a fait valoir son droit de préemption.

Facture payée à Maître MANN Estelle notaire à MORHANGE 61 132.00 € TTC

Achat matériel informatique

Facture payée à ALMERINE INFORMATIQUE
991.20 € TT

Vidéo surveillance avec lecture de plaques d'immatriculations

Ce projet a été soumis à la gendarmerie pour avis.

Nous avons pris contact avec Moselle fibre pour un devis avec connexion fibre et non en connexion WIFI comme prévu initialement. Nous attendons ce devis pour prendre une décision et faire les demandes de subventions.

Projet de transformation du terrain de foot en terrain synthétique avec éclairage.

Sur un terrain synthétique la pratique du sport peut se faire toute l'année. Il pourra donc servir aussi bien à l'école qu'au périscolaire juste à côté mais naturellement au club de foot ES LIXING VAHL LANING avec ses 170 licenciés qui pourraient s'y entraîner et jouer des matchs par n'importe quel temps.

Ce projet est très ambitieux et nous ne pourrions que le réaliser avec un résultat d'appel d'offres raisonnable et un taux de subvention très élevé.

Estimation du cabinet

LAMBERT

1 154 000.00 € HT

Mise en conformité du tableau électrique des cloches.

La société GRADOUX qui a cessé son activité a été remplacée par la société BODET pour l'entretien des cloches. Cette dernière nous a signalé que le coffret électrique n'était plus aux normes et qu'il fallait le changer

Devis

3 774.40 € HT



Réfection de la toiture et nettoyage des gouttières de l'église

Devis

WEBER S.A.R.L. FOLSCHVILLER 7 500.00 € HT

Suite au prochain n°

Association Foncière

Le bureau de l'association s'est réuni le 25 novembre pour délibérer sur les travaux connexes.

Le montant des travaux était estimé au 01-03-2021 à 225 734 € HT avec une subvention du Département de 127 950 € HT.

Il a été décidé de faire un emprunt à la caisse d'épargne de 200 000 € à 4% sur 10 ans et une ligne de trésorerie de 130 000 € sur un an.

Le cabinet Lambert de SARRE-UNION a été retenu pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 13 544 € HT.

Le nouveau projet avec la réévaluation des prix devrait nous parvenir prochainement, nous pourrions alors lancer l'appel d'offres. Les travaux pourront commencer à l'automne.

Le bureau se réunira pour définir le prix à l'hectare à facturer aux propriétaires.

